



AMAP - Contrat d'engagement VOLAILLES BIO Octobre à juin 2024

Le présent contrat règle les modalités de **vente directe** entre **GAEC de la Ferme du LIMEUR**, éleveurs de volailles Bio et les membres de l'AMAP des Fontaines, pour la période **du mois d'octobre à juin 2024. Soit 9 distributions.**

Les engagements de l'éleveur partenaire :

Je m'engage à fournir des poulets AB (certification « Bureau Veritas » depuis 2011) Conformément aux règles de l'Agriculture Biologique, nos poulets disposent de 1m² pour 6 poulets en intérieur et de 4m² par volaille en parcours extérieur.

Les volailles sont livrées prêtes à cuire avec les abats (foie, gésiers) remis à l'intérieur.

La tête et les pattes seront coupées.

Les produits sont livrés en caissons isothermes pour ne pas rompre la chaîne du froid. Les volailles étant abattues le mardi précédant la livraison, il est préférable de les consommer le week-end suivant celle-ci ou de les congeler. *Les produits sont étiquetés avec un numéro de lot permettant la traçabilité.*

Les engagements du consomm'acteur :

Je m'engage à commander au moins **UN poulet par mois**, livré dans un papier paraffiné.

Le prix est fixé sur la base de 18 € euros la volaille, une régularisation aura lieu en fin de contrat pour ajuster le prix payé aux quantités réglées. Les poulets sont vendus au prix de 12,50 € le kg.

Je reconnais que les aléas et les maladies font partie intégrante de l'élevage et peuvent retarder ou modifier la livraison.

Pour la durée du contrat, à chaque distribution, je viens chercher ma volaille au local de distribution. Prévoir une glacière ou un sac isotherme pour une meilleure conservation de la viande. Quand je ne peux pas venir, je m'arrange avec quelqu'un qui puisse prendre ma commande et émarger à ma place.

Les volailles non retirées seront partagées entre les membres du groupe de distribution ou d'autres consomm'acteurs. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les modalités de distribution :

Pour souscrire au contrat, je l'imprime en 2 exemplaires, je les renseigne, les signe et les remets à la **coordinatrice** volailles de l'Amap.

Anne marie LOMP Tel : 06 82 69 02 11
Mail : annemarie.lomp88@gmail.com

Je joins à ce contrat un chèque de 162 € à l'ordre de « La Ferme du LIMEUR ». Soit 1 règlement ou 2 règlements en octobre et en mars 2024

- Je refais un chèque dès lors que mon crédit est épuisé, sinon j'ai toujours un avoir chez le producteur pour la saison suivante.

Le producteur vient livrer les volailles **tous les 3^{ème} vendredis de chaque mois** sur le lieu de distribution.

Calendrier des livraisons : Troisième vendredi de chaque mois d'octobre à juin 2024.

Récapitulatif des dates de livraison.

20/10 – 17/11 – 15/12 – 19/01 – 16/02 – 15/03 – 19/04 – 17/05 – 21/06

Contractants :

J'ai pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'Amap des Fontaines sur le site <https://www.amap-des-fontaines.jimdo.com> et les accepte.

Fait à Grandchamp, en 2 exemplaires, le

Le Producteur

GAEC de la Ferme du Limeur

44240 La CHAPELLE sur ERDRE

Le Consom'acteur

.....

.....

.....

Téléphone :

Mail :

Signature précédée de « Bon pour accord »